



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'IMPLANTATION D'UNE FERME DESTINÉE À L'ÉLEVAGE PORCIN

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Cette demande a été jugée conforme au règlement sur le zonage N° 131-2022.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 16 juin 2025, à 17h00 au 2, place de l'Hôtel-de-Ville à Frelighsburg. L'objet de cette assemblée est de recueillir les commentaires des citoyens sur ce projet en vue de déterminer si la délivrance d'un certificat d'autorisation sera assujettie à certaines conditions prévues à l'article 165.4.13 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Au cours de cette assemblée, le projet sera présenté et une commission accueillera les questions et les commentaires sur ce projet.
3. Les documents produits par le demandeur peuvent être consultés au bureau municipal, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg aux jours et heures d'ouverture des bureaux jusqu'au 1^{er} juillet 2025.
4. Les commentaires écrits pourront être reçus séance tenante par la commission, au bureau municipal, situé au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg ou par courriel à l'adresse greffe@frelighsburg.ca jusqu'au 1^{er} juillet 2025.
5. L'implantation de la ferme porcine se fera sur le chemin McIntosh à environ 375 mètres de l'intersection entre le chemin McIntosh et le chemin de la Poste de Boston.



DONNE À FRELIGHSBURG, CE VINGT-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-CINQ

Sergey Golikov
Directeur général
greffier-trésorier